

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCEMINS (RISEDE)

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 26 septembre 2018.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Denis Boutin
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général assiste également à cette séance.
Mme Émilie Goudreault, chargée de projets pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée.

Sont aussi présents à cette séance:

M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine
M. Gino Fortier, chef pompier de Sainte-Justine
M. Jimmy Tanguay, chef pompier de Sainte-Sabine
M. Gaétan Chabot, chef pompier de St-Cyprien

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

93-09-18

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 26 septembre 2018 tel que modifié.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 19 juillet 2018

3.2 - Suivis au procès verbal du 19 juillet 2018

4 - FINANCES

4.1 - Acceptation des comptes à payer Août 2018

4.2 - Acceptation des comptes à payer Septembre 2018

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - Résolution, adoption de la procédure de remboursement classe 4A
Permis de conduire

5.2 - Résolution, adoption du règlement d'emprunt no. 03-2018, version finale - camion de services

5.3 - Résolution, négociation de gré à gré pour le taux d'intérêts du règlement d'emprunt pour le camion de service

5.4 - Résolution, acceptation de la politique d'achat local

5.5 - Résolution, fixation du taux d'intérêts et procédure de recouvrement en cas de facture non payée

5.6 - Résolution, ajout de M. Pierre Morneau comme signataire au compte de la Régie

- 5.7 - Présentation de la procédure à appliquer pour la signature des chèques
- 5.8 - Transfert des actifs mobiliers à la régie de la part des municipalités
- 5.9 - Résolution désignation d'un avocat - cour municipale
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Avis de motion, règlement no. 04-2018 relativement au contrôle des dépenses par le directeur de la régie et les chefs de caserne
 - 6.2 - Adoption de la présentation du premier projet de Règlement # 04-2018
- 7 - CORRESPONDANCE
- 8 - VARIA
 - 8.1 - GO NET - Accès complet: croquis et photos
 - 8.2 - Calendrier des rencontres
 - 8.3 - Demande de la municipalité de Saint-Camille
 - 8.4 - Bris Camion auto-pompe Saint-Camille
 - 8.5 - Conseil sans papier
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

94-09-18

3.1 - Séance ordinaire du 19 juillet 2018

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR ANDRÉ FERLAND , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 19 juillet 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 - Suivis au procès verbal du 19 juillet 2018

4 - FINANCES

95-09-18

4.1 - Acceptation des comptes à payer Août 2018

ATTENDU QUE: la liste des comptes numéro 08-2018 préparée par Mme Émilie Goudreault, représentante de la régie, en date du premier Août 2018 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 43, 925.41 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RÉJEAN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 08-2018 telle que présentée. Le total des comptes pour Août 2018 s'élève à 43,925.41 \$.

QUE le secrétaire-trésorier, M. André Ferland soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 08-2018.

ADOPTÉE

96-09-18

4.2 - Acceptation des comptes à payer Septembre 2018

ATTENDU QUE: la liste des comptes numéro 09-2018 préparée par Mme Émilie Goudreault, représentante de la régie, en date du premier septembre 2018 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 12,972.72 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 09-2018 telle que présentée. Le total des comptes pour septembre 2018 s'élève à 12,972.72\$.

QUE le secrétaire-trésorier, M. André Ferland soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 09-2018.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

97-09-18

5.1 - Résolution, adoption de la procédure de remboursement classe 4A Permis de conduire

Mme Marielle Lemieux fait la présentation de la procédure de remboursement pour l'obtention de la classe 4A sur le permis de conduire des pompiers qui permet la conduite de véhicules d'urgence. Les membres du conseil d'administration de la régie s'entendent pour un montant forfaitaire pour le remboursement de la Classe 4A pour un total de 315\$ sur présentation de la preuve d'obtention.

ATTENDU QUE: Le conseil d'administration est d'accord avec le fait que nous devons avoir plus de pompiers avec cette classe parmi l'équipe actuelle de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR DENIS BOUTIN , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la politique de remboursement pour l'obtention de la classe 4A.

ADOPTÉE

98-09-18

5.2 - Résolution, adoption du règlement d'emprunt no. 03-2018, version finale - camion de services

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 19 juillet 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement no. 03-2018 intitulé "Règlement relatif à l'acquisition d'un camion de services" a été présenté le 19 juillet 2018;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE: Le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte le règlement no. 03-2018 intitulé "Règlement relatif à l'acquisition d'un camion de services" pour le directeur de la régie dans l'exercice de ses fonctions.

(Voir copie complète en annexe)

ADOPTÉE

99-09-18

5.3 - Résolution, négociation de gré à gré pour le taux d'intérêts du règlement d'emprunt pour le camion de service

ATTENDU QUE le règlement no. 03-2018 intitulé "Règlement relatif à l'acquisition d'un camion de services" a été adopté le 26 septembre 2018;

ATTENDU QUE le règlement no. 03-2018 a été approuvé par le MAMOT;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte de procéder par négociation de gré à gré avec la caisse

Desjardins des Etchemins pour obtenir le meilleur taux d'intérêts relativement au règlement d'emprunt pour le camion de service.

ADOPTÉE

100-09-18

5.4 - Résolution, acceptation de la politique d'achat local

Mme Marielle Lemieux fait la présentation de la politique d'achat local qui a été élaborée suite à la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

AINSI, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR DENIS BOUTIN, RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la politique d'achat local telle que modifiée.

ADOPTÉE

101-09-18

5.5 - Résolution, fixation du taux d'intérêts et procédure de recouvrement en cas de facture non payée

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR ANDRÉ FERLAND , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la procédure de recouvrement en cas de facture non-payée en y appliquant le taux d'intérêts qui y est établie.

ADOPTÉE

102-09-18

5.6 - Résolution, ajout de M. Pierre Morneau comme signataire au compte de la Régie

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR DENIS BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise M. Pierre Morneau à signer pour et au nom de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) tous les documents relatifs à la régie.

ADOPTÉE

103-09-18

5.7 - Présentation de la procédure à appliquer pour la signature des chèques

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR DENIS BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la politique de signature des chèques tel que modifiée.

ADOPTÉE

5.8 - Transfert des actifs mobiliers à la régie de la part des municipalités

Suivi final: M. Pierre Morneau a complété les transferts au bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec. Tous les documents sont finalisés.

Le transfert est complété et conforme.

104-09-18

5.9 - Résolution désignation d'un avocat - cour municipale

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) doit procéder à la nomination d'un procureur qui la représente pour la

Cour municipale de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE Me Martin Bouffard, de la firme Morency avocats, est déjà procureur pour plusieurs municipalités faisant partie prenante de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE);

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme Me Martin Bouffard de la firme Morency avocats à titre de procureur devant la Cour municipale de la MRC de Bellechasse;

QU'il soit autorisé à représenter la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) pour tous les dossiers d'infractions nécessitant les services d'un procureur.

ADOPTÉE

6 - LÉGISLATION

105-09-18

6.1 - Avis de motion, règlement no. 04-2018 relativement au contrôle des dépenses par le directeur de la régie et les chefs de caserne

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR DENIS BOUTIN, qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil:

Le règlement numéro 04-2018 intitulé: "Règlement décrétant les règles de contrôle des dépenses".

Adoption de la présentation du premier projet de Règlement # 04-2018

106-09-18

6.2 - Adoption de la présentation du premier projet de Règlement # 04-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a donné le 26 septembre 2018 à la séance régulière;

ATTENDU QUE le première projet de règlement 04-2018 intitulé "Règlement sur le contrôle des dépenses" est présenté au conseil d'administration de la RISEDE;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE: Le conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des etchemins (RISEDE) adopte le premier projet de règlement # 04-2018 intitulé: "Règlement sur le contrôle des dépenses" tel que présenté.

QU'une copie complète du règlement est jointe au présent document.

ADOPTÉE.

7 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

8 - VARIA

8.1 - GO NET - Accès complet: croquis et photos

M. Pierre Morneau explique l'utilité d'obtenir un accès complet pour le logiciel. À prime abord, il croyait que des frais seraient associés à cette demande qui a été fait à la MRC, mais M. David Bisier l'a finalement informé que le service était inclus de les quote-parts que nous avons déjà payés.

107-09-18

8.2 - Calendrier des rencontres

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins est inscrit à une formation collégiale dans le but d'obtenir le titre de préventionniste et que certains de ses cours sont en conflits avec le calendrier de rencontres prévu en début d'année

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) modifie la rencontre du mois d'octobre pour le mercredi précédant, donc le 24 octobre 2018. La date de la rencontre du mois de novembre sera réévaluée en fonction de l'horaire de cours de M. Pierre Morneau à la rencontre du mois d'octobre.

ADOPTÉE.

8.3 - Demande de la municipalité de Saint-Camille

M. Marcel Bégin, conseiller pour la municipalité de Saint-Camille agit à titre de représentant des travaux publics et demande une dérogation au règlement de la régie décrétant que les camions et le matériel d'urgence ne peut plus être utilisé à d'autres fins. Les employés municipaux pour les travaux publics souhaitent utiliser le camion auto-pompe afin de débloquer un ponceau municipal.

M. Pierre Morneau explique qu'il est important que les camions soient disponibles et fonctionnels en tout temps pour des appels d'urgence et que l'utilisation du camion auto-pompe pour une raison autre que son utilité première risquerait d'occasionner des désagréments, voir même des bris.

Les membres du conseil de la régie sont d'accord que l'on ne déroge pas du règlement adopté précédemment.

8.4 - Bris Camion auto-pompe Saint-Camille

M. Pierre Morneau explique que lors de la vérification du camion auto-pompe de la municipalité de Saint-Camille, celui semblait nécessiter une réparation au niveau de la pompe. Par contre, il est retourné faire des tests chez MaxiMétal et la pompe fonctionne correctement.

8.5 - Conseil sans papier

Mme Émilie Goudreault avise chacun des membres du conseil de la régie qu'elle a les codes d'accès de chacun pour le conseil sans papier et qu'ils n'ont qu'à passer pour faire configurer les raccourcis sur leur tablette.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

108-09-18

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 22H10.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

André Ferland, secrétaire-trésorière